

RESOLUTION DU CONSEIL DE COOPERATION DOUANIERE
CONCERNANT LA MANIERE DONT L'OMD CONTINUE DE FAIRE FACE
A LA RECESSION ECONOMIQUE MONDIALE

(Juin 2009)

LE CONSEIL DE COOPERATION DOUANIERE*,

Prenant acte :

- (a) du Communiqué de la Commission de politique générale concernant la crise financière mondiale publié depuis Buenos Aires en décembre 2008 (Annexe 1 à la présente Résolution);
- (b) de la Communication de l'OMD au G20 pour son Sommet de Londres sur la crise financière mondiale publiée depuis Bruxelles en avril 2009 (Annexe 2 à la présente Résolution);
- (c) de la première recommandation de l'OMD au G20 selon laquelle les autorités nationales et régionales devraient promouvoir des mesures de facilitation des échanges cohérentes avec les normes internationales douanières et celles d'autres services de contrôle aux frontières;
- (d) de la seconde recommandation de l'OMD au G20 selon laquelle les pays développés et les organisations internationales donatrices devraient encourager les programmes de renforcement des capacités et de modernisation douanière, y compris la mise en place de l'infrastructure nécessaire pour les pays émergents et les pays en développement, en promouvant de la sorte les échanges et les investissements à l'échelon mondial;
- (e) de la troisième recommandation de l'OMD au G20 selon laquelle l'OMD et d'autres organisations internationales concernées devraient être encouragées à se tenir au courant des nouvelles tendances du commerce international et à recenser les meilleures pratiques à mettre en oeuvre pour préserver le système commercial international;
- (f) que le 2 avril 2009, le G20 a publié son Communiqué faisant écho aux trois recommandations de l'OMD;
- (g) que l'OMD continue de dispenser des programmes de renforcement des capacités à ses Membres en vue de les aider en matière de réforme et de modernisation;
- (h) de la précieuse contribution apportée par le Groupe consultatif du secteur privé (GCSP) qui a fourni des renseignements détaillés concernant l'incidence de la crise pour les milieux commerciaux, et plus particulièrement les difficultés pour les entreprises de se procurer des ressources financières;

* Conseil de coopération douanière est le nom officiel de l'Organisation mondiale des douanes (OMD).

- (i) qu'en dépit des premiers signes timides de stabilisation et de reprise, de graves préoccupations demeurent, notamment en ce qui concerne des questions pertinentes pour les Membres de l'OMD telles qu'un volume moindre d'échanges internationaux, une diminution des droits de douane perçus et des exemples de protectionnisme;

Reconnaissant qu'il convient de demeurer vigilant quant à l'incidence de la récession économique mondiale sur les échanges internationaux et sur les opérations douanières (notamment quant à ses effets sur le rôle et les responsabilités de la douane en matière de perception des recettes, de facilitation du commerce, de sécurité nationale et de protection de la communauté);

Décide ce qui suit :

- a) Le Secrétariat de l'OMD, les Membres et le GCSP devraient continuer à suivre et à se tenir informés de la situation de l'économie mondiale dans la mesure où elle affecte le commerce international et les opérations douanières, s'agissant notamment de rechercher des moyens de réduire les frais pour les entreprises et les administrations des douanes;
- b) Le Secrétariat de l'OMD et les Membres devraient continuer de se communiquer mutuellement et de communiquer aux gouvernements les meilleures pratiques, les enseignements tirés et les informations pertinentes, utiles pour faire face à la récession économique mondiale; et
- c) Le Secrétariat de l'OMD et les Membres devraient améliorer davantage encore l'efficacité des programmes de renforcement des capacités dispensés, notamment pour faire face au déclin de la perception des recettes et aux obstacles à la facilitation des échanges dus à la récession économique mondiale.

M. Dunne,
Président.

x

x x

60^{ème} session de la Commission de politique générale de l'OMD,**9 - 11 décembre 2008, Buenos Aires****Communiqué de la Communauté douanière internationale****La crise financière mondiale de 2008**

1. Nous, membres de la Commission de politique générale de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) avons tenu notre 60^{ème} session à Buenos Aires, Argentine, du 9 au 11 décembre 2008. Nous nous sommes réunis à un moment où sévit une grave crise financière qui commence à affecter le commerce international et les opérations douanières. En tant que maillon essentiel de la chaîne logistique internationale, les administrations des douanes sont bien placées pour observer les effets de la crise financière sur le terrain, aux points de passage frontaliers.
2. Nous assistons à la détérioration des marchés de financement des échanges et au déclin des exportations/importations de certains pays; les projections indiquent que l'ensemble des échanges internationaux connaîtra une décroissance et que les administrations des douanes sont en butte à des pressions pour continuer à répondre aux prévisions en matière de recettes fiscales en dépit des nouvelles conditions qui prévalent actuellement. En outre, la possibilité de voir une nouvelle vague de protectionnisme s'abattre, ce qui exacerberait la crise plutôt que de contribuer à l'atténuer, est source de préoccupations croissantes.
3. Les Membres de l'OMD ont signalé un léger fléchissement du montant des recettes perçues en novembre 2008. Des indications témoignent des difficultés rencontrées par certaines entreprises pour obtenir une assurance en matière de crédits à l'exportation. Nos partenaires du Groupe consultatif du Secteur privé de l'OMD (GCSP), qui est composé d'entreprises et d'associations qui ont des intérêts financiers ou des droits de propriété sur la fabrication ou la livraison de marchandises, constatent également que la crise commence à affecter les échanges internationaux. Les membres du GCSP rapportent que le volume des achats effectués par les consommateurs diminue, ce qui contribue à la diminution du volume des exportations et à l'effet de ricochet observé le long de la chaîne logistique. Ils ont également constaté une modification dans le choix des modes de transport des marchandises utilisés qui privilégie maintenant davantage les transports par voie terrestre ou maritime plutôt que par la voie aérienne dans le but de diminuer les coûts, ce qui pourrait avoir comme effet de rallonger les temps nécessaires au dédouanement et à la mainlevée des marchandises.
4. Les administrations des douanes ont pour mission de garantir une sûreté et sécurité accrues et une perception efficace des recettes fiscales et de favoriser la facilitation des échanges pour les opérateurs licites, de promouvoir les investissements et de réduire la pauvreté. La fraude commerciale peut constituer un obstacle à la perception des recettes et dans un contexte de crise financière, le risque d'évasion fiscale s'accroît. En conséquence, la douane doit faire en sorte que pendant la durée de cette crise, la perception des recettes, la facilitation des échanges et la lutte contre la fraude commerciale demeurent les objectifs auxquels elle doit s'attacher.

Annexe 1

5. La communauté douanière estime devoir réagir devant la crise financière qui frappe la communauté internationale et de contribuer aux efforts mondiaux déployés pour restaurer la confiance dans le système d'échanges multilatéraux. Il importe d'éviter d'ériger de nouveaux obstacles au commerce ou de mettre en place des mesures qui encourront des coûts et des retards supplémentaires s'agissant de la circulation des marchandises aux frontières. L'utilisation des techniques de gestion des risques constitue à cet égard un élément clé. L'OMD se propose de prendre à cet effet la série de mesures ci-après. L'OMD fera en sorte :
 - d'appuyer les efforts réalisés en matière de sécurité, de sûreté et de perception des recettes sans entraver la circulation des marchandises en élaborant pour ce faire un ensemble d'instruments et de mesures d'assistance technique destiné à appuyer la gestion des risques, les contrôles a posteriori et l'utilisation de la technologie;
 - de continuer de soutenir l'action de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en faveur de la facilitation des échanges;
 - d'accroître le processus de modernisation douanière en élargissant le champ d'application du renforcement des capacités;
 - de poursuivre ses travaux concernant le système d'accréditation et les accords de reconnaissance mutuelle des Opérateurs économiques agréés (OEA) en vue d'assurer la cohérence dans ce domaine et de s'assurer qu'ils sont largement appliqués dans le monde entier;
 - de tenir compte du fait qu'il est nécessaire que les avantages par rapport aux coûts présentés par les accords en matière de sécurité de la chaîne logistique soient compatibles avec le contexte financier actuel et, dans une conjoncture qui voit une diminution des recettes fiscales, d'être également conscient de l'importance de garantir la sécurité budgétaire des pays en développement en particulier;
 - de promouvoir le respect des droits de propriété intellectuelle afin d'assurer la santé et la sûreté publiques et de faciliter le commerce licite.
6. Toutes les mesures mentionnées ci-dessus trouvent leur traduction dans les dispositions de la Convention de Kyoto révisée de l'OMD (CKR). L'OMD continuera de promouvoir l'adhésion à cette Convention ainsi que la mise en oeuvre et l'application de cet instrument.
7. Afin de parvenir à réaliser cet ensemble de mesures, il est urgent de mettre en oeuvre un programme extensif de renforcement des capacités. En conséquence, l'OMD a besoin pour ce faire de l'aide des donateurs, des administrations nationales et des organisations internationales. Elle est disposée à cet effet à travailler avec les parties prenantes concernées en vue de mettre en place une réponse efficace aux menaces auxquelles doit faire face le commerce international.

8. Le partenariat entre la douane et les entreprises constitue également un élément crucial de la réponse à la crise financière. Un partenariat fonctionnant de manière efficace permet aux deux parties de mieux comprendre les intérêts de l'une et de l'autre et de parvenir à des solutions présentant des avantages pour chacune. Le partenariat que l'OMD a conclu avec les entreprises lui permet de mieux percevoir quelles sont les préoccupations de ces dernières et il apparaît notamment nécessaire de s'efforcer de répondre aux défis particuliers auxquels sont confrontées les petites et moyennes entreprises (PME).
9. En conséquence, nous, membres de la Commission de politique générale de l'OMD nous :
 - a. déclarons gravement préoccupés par l'incidence de la crise financière mondiale sur le commerce international et les opérations douanières;
 - b. préconisons que les donateurs, les administrations nationales et les organisations internationales s'attachent à renforcer les capacités douanières des pays en développement;
 - c. prions instamment toutes les administrations des douanes de trouver des moyens pour réduire le fardeau administratif à l'égard du commerce licite;
 - d. espérons vivement qu'un accord du Programme de Doha pour le développement pourra être bientôt conclu;
 - e. mettons en garde contre la tentation d'adopter des mesures nationales, régionales ou mondiales de protectionnisme;
 - f. convenons de continuer à promouvoir les activités liées à la facilitation des échanges à l'OMD;
 - g. invitons instamment l'OMD à inscrire à son ordre du jour le problème de l'incidence de la crise financière en vue d'échanges de vues permanents à cet égard, y compris à l'échelon régional;
 - h. chargeons le Secrétariat de l'OMD de coordonner des recherches complémentaires concernant l'incidence de la crise financière sur les administrations des douanes;
 - i. demandons au Secrétariat de l'OMD de faciliter les échanges de renseignements concernant les mesures prises par les Membres pour aider les entreprises respectueuses de la loi dans le contexte de la crise financière mondiale.

x

x x



ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES

Communication sur la crise financière mondiale

pour le sommet du G20 du 2 avril 2009

1. Introduction

L'Organisation mondiale des douanes (OMD) se félicite de l'occasion qui lui est donnée de vous présenter ses réflexions et recommandations, ainsi que les mesures qu'elle préconise pour faire face à la crise financière mondiale. L'OMD, avec ses 174 Membres dont les administrations douanières traitent 98 % du commerce mondial, est particulièrement bien placée et à même de : 1) promouvoir des mesures visant à soutenir le commerce international en cette période de turbulences économiques, et 2) mener des recherches sur la façon dont la crise affecte le commerce international. Nous espérons que ces informations seront pertinentes et profitables à vos délibérations du 2 avril 2009 à Londres.

Lors du dernier sommet du G20 de novembre 2008 à Washington, D.C., les 20 pays avaient souligné qu'il était capital de rejeter tout protectionnisme et de s'abstenir d'ériger de nouveaux obstacles au commerce. A cet égard, l'OMD insiste sur l'importance de la facilitation des échanges et sur la nécessité d'éviter tout nouvel obstacle au commerce, y compris des barrières non tarifaires aux échanges dans le cadre des opérations douanières.

En conclusion de cette communication, l'OMD soumet trois recommandations à la réflexion du G20.

2. Douanes et commerce international

Les gouvernements exercent, à travers leurs procédures douanières, un vaste éventail de fonctions de contrôle au niveau international sur la circulation transfrontalière des marchandises et des personnes, répondant notamment aux objectifs suivants : perception de recettes servant à financer le fonctionnement des gouvernements, protection des consommateurs, sécurité nationale et protection de l'environnement. En même temps, l'OMD est d'avis que ces activités réglementaires légitimes ne devraient pas entraver la circulation des marchandises et qu'il n'y a aucune nécessité à cet égard. En d'autres termes, même si les gouvernements ont la responsabilité de mener des contrôles aux frontières, il leur incombe également de faciliter les échanges tout au long des chaînes logistiques internationales.

Le terme *facilitation des échanges* signifie « simplification et harmonisation des procédures commerciales internationales » ; les procédures commerciales étant les « activités, pratiques et formalités visant à recueillir, présenter, communiquer et traiter les données nécessaires à la circulation des marchandises dans les échanges internationaux ».

Annexe 2

En ces temps de crise économique et financière, la douane peut jouer un rôle central dans la facilitation des échanges et, partant, être l'un des moteurs du commerce international à travers la simplification des procédures douanières en renonçant à recourir à des vérifications matérielles inutiles du fret et en réduisant le délai entre le dépôt de la déclaration en douane et le dédouanement des marchandises, ce qui diminuera les coûts pour les opérateurs. L'OMD a également constaté que le fait que certaines administrations des douanes améliorent leurs performances, a incité d'autres administrations des douanes et d'autres services frontaliers à en faire de même.

L'OMD est d'avis que les efforts visant à ériger des barrières non tarifaires (par exemple, une recrudescence inutile des contrôles physiques des envois) ne stimuleront pas le commerce international, surtout dans une période où les échanges internationaux sont en chute libre.

3. Recherches effectuées par l'OMD sur la crise financière mondiale

L'OMD a mené deux séries d'enquêtes, respectivement en novembre 2008 et en février 2009, sur la manière dont la crise financière mondiale affecte les administrations douanières et le commerce international. Elle en a tiré les conclusions suivantes :

- La plupart des administrations douanières ont fait état d'une baisse du volume d'échanges internationaux (à l'importation et à l'exportation) en décembre 2008 par rapport aux mois précédents et par rapport à décembre 2007. Les données préliminaires montrent une accentuation de la tendance à la baisse en janvier 2009.
- Le déclin des importations entraîne pour de nombreux pays en développement une baisse des droits de douane perçus, ces droits étant indispensables aux fins du fonctionnement de l'Etat dans ces pays.
- Le marché du financement des échanges se détériore.
- Certaines administrations douanières prennent des mesures positives face à la crise : plans de paiement différé des droits, allègement des plans de remboursement pour les opérateurs commerciaux victimes de difficultés financières passagères, accélération de la restitution des droits de douane. Elles font également preuve d'une certaine souplesse en matière de garantie.
- Un certain nombre d'administrations douanières poursuivent leurs politiques de modernisation, notamment à travers un recours accru à la gestion des risques afin de limiter l'impact des formalités douanières sur le commerce licite ou l'établissement de partenariats douane-entreprises accordant certains avantages aux entreprises qui respectent les réglementations douanières.
- Les gouvernements mettent du temps à ajuster les objectifs en termes de recettes malgré la chute des échanges commerciaux et certaines administrations douanières sont obligées d'accroître les contrôles physiques des envois pour s'assurer des recettes.
- Certains services compétents en matière de politique commerciale pratiquent des mesures anti-facilitation, comme une augmentation inutile des contrôles physiques, afin de se conformer à des normes nationales et à d'autres objectifs non financiers.

4. Train de mesures proposées par l'OMD pour faire face à la crise financière mondiale

L'OMD et ses Membres adoptent une démarche globale et volontariste face à la crise afin de redonner confiance dans le système commercial international. Les mesures proposées par l'OMD se répartissent en deux groupes :

- A. Recommandations formulées par l'OMD sur ce que les administrations douanières doivent faire pendant la crise;
- B. Mesures prises par l'OMD pour aider les administrations douanières pendant la crise.

A. Recommandations de l'OMD à l'attention des administrations douanières

Promotion de la gestion des risques et d'autres mesures de facilitation des échanges - L'OMD recommande aux administrations douanières d'introduire ou d'intensifier le recours à la gestion des risques et les autres mesures de facilitation des échanges dans leurs contrôles douaniers, afin de rendre les procédures douanières plus justes et plus efficaces pour accélérer aussi le traitement des échanges internationaux. L'OMD conseille notamment aux administrations douanières d'appliquer des systèmes de contrôle appropriés, compte tenu du volume réduit des échanges et n'entravant pas le commerce licite. Les administrations douanières devraient donc se concentrer sur les délits douaniers à hauts risques, tels que la contrebande, la contrefaçon, la documentation frauduleuse (sous-évaluation, origine, etc.) et la sécurité, à l'exclusion de toute fin protectionniste. Les principes prônés par l'OMD en matière de facilitation des échanges sont englobés dans la Convention internationale sur la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers, connue sous le nom de Convention de Kyoto révisée.

Coopération douane-douane - L'OMD recommande aux administrations des douanes de renforcer le réseau mondial de coopération douanière en vue de faciliter le commerce grâce à l'échange d'informations et de renseignement.

Consultations avec les ministères chargés des politiques commerciales - L'OMD recommande aux administrations douanières de travailler en collaboration avec les ministères chargés des politiques commerciales sur les questions touchant aux investissements et à la fiscalité.

Partenariats douane-entreprises - L'OMD recommande aux administrations douanières d'aller de l'avant en établissant des relations de coopération avec les opérateurs commerciaux licites, afin de fournir des informations pertinentes en temps utile, de réduire les formalités (« la bureaucratie ») et de promouvoir une circulation fluide des marchandises. Cette recommandation repose sur la création d'un programme d'Opérateur Economique Agréé (OEA) qui prévoit d'accorder aux opérateurs jugés à faibles risques certains avantages, tels qu'une accélération du temps de dédouanement allant de pair avec un niveau de sécurité globalement plus élevé, comme le prévoit le Cadre de normes SAFE de l'OMD visant à sécuriser et à faciliter le commerce mondial. La reconnaissance mutuelle des programmes d'OEA serait de nature à faciliter le commerce mondial, du fait d'origine jusqu'à la destination.

Gestion coordonnée des frontières - L'OMD recommande aux administrations douanières de coopérer avec d'autres services de contrôle aux frontières en vue d'harmoniser et de simplifier les procédures aux frontières.

Annexe 2

Paiement différé - L'OMD recommande aux administrations douanières d'appliquer, si possible, un système selon lequel les opérateurs fiables se verraient octroyer une prolongation des délais de paiement des droits de douane ou pourraient régler ces droits à une date déterminée après l'octroi de la mainlevée des marchandises.

Souplesse en matière de garantie - L'OMD recommande aux administrations douanières de faire preuve, le cas échéant, de souplesse s'agissant des montants et des conditions des garanties bancaires pendant la durée de la crise financière.

B. Mesures prises par l'OMD

Promotion de la facilitation des échanges - L'OMD continuera à promouvoir des méthodes visant à simplifier et à harmoniser les procédures douanières, ainsi que des mesures de facilitation des échanges.

Programme de Doha de l'OMC pour le développement - L'OMD, en tant que seule organisation internationale compétente et détenant une expertise en matière douanière, continuera à soutenir les réunions du Groupe de négociation de l'OMC sur la facilitation des échanges. En outre, des experts de l'OMD continueront à contribuer aux missions de renforcement des capacités de l'OMC dans le domaine de la facilitation des échanges.

Renforcement des capacités par l'OMD - L'OMD a accru l'assistance qu'elle apporte actuellement en matière de renforcement des capacités pour les pays en développement en organisant des consultations, des diagnostics, un soutien en matière de mise en œuvre à travers les outils de l'OMD, la formation et l'assistance technique sur les mesures de facilitation des échanges et les autres moyens de faire face à la crise financière.

Consultation des donateurs - L'OMD continuera à consulter les donateurs en vue d'aboutir à des accords sur le financement des programmes de modernisation douanière, en particulier aux fins de l'élaboration de mesures de facilitation des échanges.

Recherches à l'OMD - L'OMD continuera à mener des recherches sur la crise financière mondiale, à la fois pour recueillir des données permettant d'établir des tendances et pour contribuer à déterminer des mesures qui pourraient apporter une redynamisation du commerce international et permettre de répondre à la crise financière mondiale.

5. Conclusion

L'OMD ne cesse d'observer des tendances à la baisse dans le commerce international, en cette période de restrictions économiques mondiales. Pour faire face à ce phénomène, l'OMD a défini un ensemble de recommandations et de mesures qui, de notre point de vue, soutiendront le commerce international pendant cette crise financière. Nous sommes persuadés que si elles sont largement appliquées, ces mesures non seulement faciliteront les échanges, mais rétabliront la confiance dans le commerce international, mettant ainsi rapidement un terme à cette crise.

*

* *

Recommandations transmises au G20 pour examen

Pour redonner confiance dans le système commercial international pendant la crise économique mondiale, l'OMD invite instamment le G20 à prendre acte des mesures suivantes et à les encourager :

- Les autorités nationales et régionales devraient promouvoir des mesures de facilitation des échanges cohérentes avec les normes internationales douanières et celles d'autres services de contrôle aux frontières.
 - Les pays développés et les organisations internationales donatrices devraient encourager les programmes de renforcement des capacités et de modernisation douanière, y compris la mise en place de l'infrastructure nécessaire pour les pays émergents et les pays en développement, en promouvant de la sorte les échanges et les investissements à l'échelon mondial.
 - L'OMD et d'autres organisations internationales concernées devraient être encouragées à se tenir au courant des nouvelles tendances du commerce international et à recenser les meilleures pratiques à mettre en œuvre pour préserver le système commercial international.
-